

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION N° 2020-126**

**Objet : Conventions Université Côte d'Azur.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L613-2,  
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,  
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,  
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,  
Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,  
Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,  
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

**APPROUVE** les conventions d'Université Côte d'Azur recensées selon les tableaux annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **28**

Fait à Nice, le 22 octobre 2020

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-126**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 4 Novembre 2020  
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 4 novembre 2020



Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2020/250 Validation CA	Universidade de Aveiro	Artur M.S. SILVA	DRVI	Mr. Noel DIMARCQ	30/09/2020	Contrat de collaboration de recherche	Contrat ayant pour objectif de définir les conditions d'exécution de l'étude menée conjointement	36 Mois	- €	- €
2020/607 Validation CA	CNRS	/	DRVI	Mr. Noel DIMARCQ	20/02/2020	Projet DIRVED	Renouvellement GDR BOIS 2021-2025	4 Ans	- €	- €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	N1 - La maison de santé pluri professionnelle multi sites des Collines N2 - L'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur	N1 - Dr Jean Philippe ARNAU N2 - M. Philippe DE MESTER	Faculté de Médecine	Mr. Jeanick BRISSWALTER	en cours	Convention de collaboration	Activités de soin, recherche et formation	5 ans	- €	- €
	N1 - Groupement d'Intérêt Public – Formation Continue et Insertion Professionnelle GIP-FCIP ACADEMIE DE PARIS N 2 - MENA COMPANY FOR EDUCATION & DEVELOPMENT N 3 - SAUDI ENTERTAINMENT ACADEMY	N 1 - Mme Elisabeth CHANIAUD N 2 - Dr. Shukri A.MANSOUR N 3 - Mme. Nawal AL SHAREEF	Direction des Relations Internationales	Mr. Jeanick BRISSWALTER	en cours	Accord Cadre de Partenariat UCA-GIP FCIP Académie de Paris- MENA -SEA	Les partenaires cherchent à promouvoir et encourager leur coopération et les échanges directs entre les membres de leur corps enseignant.	10 ans		- €